



Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

Nombre de membres : En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	Le 18 novembre 2025 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire,
	Date de la convocation : 13/11/2025

Présents : -- BUNOZ Mickaël -- CHARVET Claudette -- DELAHAYE Sandrine -- Mme GALLARD TORGUE Séverine -- Mme LE GUEN Ophélie -- M MOINE Jean-Luc -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine.

Absents excusés : -- BOURDON Isabelle -- ROSSAT Mathilde (pouvoir donné à Mme GALLARD TORGUE Séverine).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme LEGUEN Ophélie a été nommée secrétaire de séance.

OBJET

Séance publique

- Présentation du rapport d'activité 2024 communauté de communes Rumilly Terre de Savoie
- Crédit et rémunération poste agent recenseur (recensement population 2026)
- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026
- Vœux du Maire

Questions diverses

- ✓ Nids de frelons
- ✓ Bouche d'égout eaux pluviales

Séance privée

Le procès-verbal du 14/10/2025 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE

Présentation du rapport d'activité 2024 communauté de communes Rumilly Terre de Savoie

Le rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie été présenté par M Serge-Bernard GRANGER.

Création et rémunération poste agent recenseur (recensement population 2026).

Délibération 2025/10/01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 et à l'arrêté du 5 août 2003, le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.



Compte tenu du territoire de la commune et pour assurer la collecte des informations il y a lieu de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour un besoin occasionnel, à temps partiel et pour une durée de 1 mois et 9 jours. Il y a également lieu d'arrêter les modalités de leur rémunération.

Après avoir exposé les modalités du déroulement de ce recensement, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer ce poste du 05 janvier 2026 au 14 février 2026 et de fixer leur rémunération brute comme suit :

- Indemnité Forfaitaire Agent Recenseur	1 000.00 €
- Prime de bonne finition (de 0 à 100 %)	500.00 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 09 voix Contre : 01 Abstention : 0

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent recenseur pour la période du 05 janvier 2026 au 14 février 2026.
- **EMET UN AVIS FAVORABLE** aux modalités de rémunération telles que définies ci-dessus.
- **CHARGE** Madame le Maire de pourvoir ce poste.

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026
Délibération 2025/10/02

Exposé :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* »

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté pour le 1^{er} janvier et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 55 000 €.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Mme ZAMPARO Justine maire et après en avoir délibéré

Pour : 09 voix Contre : 0 Abstention : 0

Décide :

Article 1 : d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 55 000 € dont l'affectation est la suivante :



Chapitre 21 Immobilisations corporelles	: 55 000 €
Article 2131 : Bâtiments publics	: 12 000 €
Article 2152 : installation de voirie	: 35 000 €
Article 2158 : autre matériel et outillage	: 5 000 €
Article 2184 : mobilier	: 3 000 €

Article 2 : de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune.

Vœux du Maire

Les vœux du maire auront lieu le 18 janvier 2026 à 11h00.

QUESTIONS DIVERSES

Nids de frelons

Il a été signalé des nids de frelons asiatiques sur notre commune.

Signalement bouche égout

Il est signalé que la grille d'égout situé à la croix à Pré Servin est bouchée. Une intervention va être faite par l'entreprise SAUR.

Fin de séance : 20h45

Prochaine séance : lundi 8 décembre 2025 à 19h30

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
Mme LEGUEN Ophélie

le Maire,
Mme ZAMPARO Justin

